









LES JOURNEES DE LA CCISM

« TERRITOIRE, ECONOMIE ET ENTREPRISES »

JOURNEE DE LA CONCURRENCE EN POLYNESIE

Première Journée 2018-2019











La CCISM et ses partenaires ont le plaisir de vous convier à la

JOURNEE DE LA CONCURRENCE EN POLYNESIE

CONFERENCES ET DEBATS

12 SEPTEMBRE 2018

à l'Amphithéâtre de la CCISM à 8h30

Déroulement :

8h30:

- ✓ Introduction par M. Teva ROHFRITSCH, Vice-Président de la Polynésie, Ministre de l'Economie
- ✓ Intervention de M. Clet WONG, Vice-Président de la CCISM
- ✓ Intervention de M. Patrick BAGUR, Président du MEDEF Polynésie
- ✓ Intervention de M. Gilbert WANE, Co-Président de l'IEDT
- ✓ Conférence de M. Jacques MEROT, Président de l'Autorité Polynésienne de la Concurrence, sur les finalités et les avantages de la concurrence et la mise en œuvre du droit de la concurrence Débat
- ✓ Conférence de **Mme Aurélie ZOUDE-LE-BERRE**, Présidente de l'Autorité de la Concurrence de Nouvelle-Calédonie sur la Concurrence en Nouvelle-Calédonie Débat
- ✓ Conférence de **M. Stéphane RETTERER**, Rapporteur public du Tribunal Administratif de Papeete Régulation et Concurrence dans les télécommunications et rôle du juge administratif en matière de concurrence Débat











PAUSE DEJEUNER

14h15: REPRISE

- ✓ Conférence de M. Antonino TROIANELLO, Maître de conférences à l'Université de Polynésie française sur Régulation et Concurrence (transports, énergie)
 Débat
- ✓ Conférence de **M. Alain MOYRAND**, Maître de conférences sur Service Public et Concurrence Débat
- ✓ Conférence de **M. Gérard KOCHERSPERGER**, Vice-Président de l'IEDT sur la Libération économique : opportunités et coûts d'opportunités Débat

Cocktail de clôture offert par la CCISM

L'accès à la journée est gratuit











PRESENTATION:

Le phénomène concurrentiel est inscrit dans le libre-échange, donc dans la liberté économique ainsi que dans la loi nationale et internationale.

La libre concurrence est définie par ce droit : c'est la règle du jeu.

Cette journée est consacrée à la concurrence et au droit et obligations qui accompagnent cette liberté.

La plupart des échanges dans les pays, et à l'international, sont accompagnés par ces règles qui exigent que chaque pays soit accompagné par une régulation des échanges, par une Autorité et par des Tribunaux capables de dire le droit économique.

Le droit de la concurrence, né de la liberté économique et du libre-échange sont soumis au principe de concurrence saine et loyale.

A l'image du sport, les règles s'imposent à chacun. L'arbitre exerce un rôle juste et nécessaire entre les acteurs de la compétition.

Cette journée a pour objectif de faire connaître « les règles du jeu » et le rôle d'une Autorité de la Concurrence dans le jeu économique du Pays.